Informations de base	
1998/2137(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La situation et le rôle des artistes dans l'Union européenne **Subject** 4.45.08 Activités artistiques et culturelles, livres et lecture, arts	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
19/06/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/02/1999	Vote en commission		Résumé
23/02/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0103/1999	
09/03/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1998/2137(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/4/10246

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0103/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0006	23/02/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0148/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0016-0042	09/03/1999	Résumé

La situation et le rôle des artistes dans l'Union européenne

1998/2137(INI) - 09/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant sans débat le rapport d'initiative de Mme Helena VAZ DA SILVA (PPE, P) sur la situation et le rôle des artistes, le Parlement européen demande : 1) à la Commission : - d'élaborer une étude et des statistiques comparatives relatives aux artistes, suggérant une coopération avec le

Conseil de l'Europe et l'Unesco dans ce domaine; - d'étudier la possibilité de rapprocher les législations relatives à la protection sociale des artistes et les principes régissant le traitement fiscal des oeuvres d'art et du travail artistique; - de proposer de nouvelles formes de financement des arts au niveau européen (ex.: une loterie ou un Fonds d'appui à l'activité artistique); - de promouvoir un programme d'échange d'artistes ou le soutien à l'échange entre résidences d'artistes; - de créer un fonds d'aide au voyage des artistes; - de créer une carte européenne de l'artiste qui, assortie de certains avantage économiques et sociaux, faciliterait leurs déplacements; - de proposer le soutien à un Forum européen des artistes réunissant créateurs et interprètes; - renforcer dans le cadre du FSE les actions visant la formation professionnelle des artistes et, dans le cadre de LEONARDO et de SOCRATES, de prévoir des actions spécifiques destinées aux artistes; 2) aux États membres : - de prévoir toute une série d'actions en vue de renforcer la protection sociale des artistes; - de rapprocher les législations sociales et fiscales touchant aux artistes; - en ce qui concerne l'imposition fiscale, de procéder à un étalement des revenus sur plusieurs années vu le caractère intermitent de l'activité artistique et de prévoir une plus grande déductibilité des charges professionnelles des artistes (il est également proposé d'exonérer les premières représentations publiques des artistes ou premières ventes d'une oeuvre et de favoriser l'acquisition à taux réduits d'oeuvres d'art d'artistes contemporains); - de prévoir 1% des ressources publiques en vue de stimuler la création et la diffusion artistiques; - de consacrer 1,5% du montant des travaux publics à des commandes d'art public ou d'autres améliorations de l'environnement (ex.: plantations d'arbres); - de prévoir des actions en vue d'améliorer la formation dans le champ artistique (ex.: introduire l'enseignement artistique dans l'éducation obligatoire formelle à tous les niveaux et pour tous les âges et faciliter la formation professionnelle et continue des artistes).